



RAPPORT DU MAIRE
SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE PONT-ROUGE

PRÉSENTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2018

LES FINANCES PUBLIQUES DE LA VILLE SONT EN BONNE SANTÉ

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous présente un rapport annuel positif de la situation financière de Pont-Rouge.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les revenus de fonctionnement totaux de l'administration municipale se sont élevés à 13,5 millions de dollars alors que le budget prévoyait des revenus de 12,8 millions. De plus, la Ville a enregistré un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 142 895 \$, ce qui porte à 1 917 932 \$ le total du surplus accumulé. Cet excédent est attribuable principalement à la vente de terrains appartenant à la Ville, à un accroissement des droits de mutation, à une augmentation de la tarification des services et à un niveau de dépenses moindre que les prévisions budgétaires.

Quant à la dette totale nette à long terme, elle se chiffrait à 15 562 103 \$ à la fin de 2017. La Ville s'est assurée ainsi que la dette n'augmente pas plus rapidement que sa capacité de générer des revenus.

Soulignons que le dépôt du rapport financier 2017 de la Ville au conseil du 7 mai dernier était accompagné des rapports sans réserve de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton.

Selon l'opinion exprimée par celui-ci, les états consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle au 31 décembre 2017 de la situation financière de la Ville et des organismes qui sont sous notre contrôle, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada.

Fait à souligner, monsieur Jean Morissette (CPA, CA), l'associé de Raymond Chabot Grant Thornton qui faisait la présentation des états financiers au conseil, a précisé que les finances publiques de la Ville sont en bonne santé et que nos indicateurs de performance témoignent de cette vigueur.

Des efforts réfléchis, centrés sur le bien-être des citoyens

Comme vous le savez, la Ville a réalisé bon nombre de projets, au cours des dernières années, en vue d'enrichir l'offre de services, et d'améliorer les bâtiments et infrastructures de la Ville.

L'acquisition du Couvent des Sœurs de la Charité et sa mise aux normes, l'aménagement des Jardins du 150^e, la transformation du centre communautaire en palestine, la construction de l'Espace 360 pour les jeunes, la réfection des routes et l'installation d'un panneau d'affichage numérique devant l'aréna sont quelques exemples des gestes posés.

En retenant et réalisant chacun de ces projets, la Ville s'est efforcée de maximiser l'utilisation des ressources en limitant le recours à l'endettement et en respectant la capacité de payer des contribuables. À cet égard, la Ville s'était engagée à maintenir le taux de taxation à un niveau ne dépassant pas l'indice des prix à la consommation, et elle a tenu promesse.

La Ville tient également à ce que les contribuables n'assument pas plus de 80 % de ses dépenses de fonctionnement par le biais du compte de taxes (ratio de 74 % en 2017). Elle a donc recours à des subventions publiques et privées pour financer la réalisation de ses projets de mise à niveau de routes, d'égouts, d'aqueduc, et de modernisation de bâtiments et d'installations.

En terminant, permettez-moi de vous dire que je suis fier que la Ville de Pont-Rouge ait réussi à réaliser autant de projets structurants en maintenant une aussi bonne santé financière. Je sais d'ores et déjà que nous mènerons, à l'avenir, d'autres projets aussi stimulants dans le but de bonifier notre offre de services et d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Et je m'engage à déployer autant de rigueur dans la gestion de nos ressources pour y arriver.

Ghislain Langlais
Maire

Information complémentaire

Par souci de transparence, je vous transmets l'information relative à la rémunération des élus(es) pour l'année 2017.

Rémunération des élus(es) en 2017

Maire

Traitement d'élus municipal (Ville) :

Rémunération imposable : 30 702 \$

Allocation non imposable : 15 351 \$

Commissions spéciales

(négociations contrats travail) :

Rémunération imposable : 100 \$/séance

Allocation non imposable : 50 \$/séance

Délégué à la M.R.C. de Portneuf

par séance :

Rémunération imposable : 127,34 \$/séance

Allocation non imposable : 63,67 \$/séance

+ 0.53\$ du km parcouru

Délégué à la M.R.C. de Portneuf

par comité : (si président comité)

Rémunération imposable : 159,18 \$/commission

Allocation non imposable : 79,59 \$/commission

+ 0.53\$ du km parcouru

Maire suppléant

Traitement d'élus (e) municipal (e) (Ville) :

Rémunération imposable : 109,24 \$/mois

Allocation non imposable : 54,61 \$/mois

Conseillers

Traitement d'élus (e) municipal (e) (Ville) :

Rémunération imposable : 10 234 \$

Allocation non imposable : 5 117 \$

Commissions spéciales (négociations contrats travail) :

Rémunération imposable : 100 \$/séance

Allocation non imposable : 50 \$/séance

Délégué à la RRGMRP comité par séance :

Rémunération imposable : 64,94 \$/séance

Allocation non imposable : 32,47 \$/séance.
